

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

Le 1^{er} Avril 2022, à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la cantine, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 25 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

GIBERT Maryline

CAZORLA DOMINIQUE

GOUTORBE TORRE Jeannine

CHABRIER Alexandre

MOREL Nathalie

DEFOND Thérèse

PENT Damien

DEFOND Marion

PERRET Clotilde

Etaient excusés : CHARBONNIER Jérôme

Secrétaire de séance : GOUTORBE TORRE Jeannine

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2022
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
- Présentation des budgets primitifs 2022
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2022
- Passage de la M 14 à la M 57 au 1^{er} janvier 2023 (simplification comptable)
- Décision modificative
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

Etude de devis pour équipements

Ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021

BUDGET GENERAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	22012,57			225271,29
Opérations exercice	223975,60	60943,31	301 120,42	440127,45
Total	245988,17	60943,31	301 120,42	665398,74
Résultat de clôture	185044,86			364 278,32
RAR	171074,40	74466,30		
	281652,96			364 278,32

AFFECTATION RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE	364 278,32
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	281652,96
EXCEDENT REPORTE	82625,36

Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 (forêt et lotissement) sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour : Présentation des budgets primitifs 2022

Le budget primitif l'année 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Vote des taux des taxes directes locales pour 2022

Etant donné les circonstances exceptionnelles de cette année (nombreuses hausses de tarifs et de prix), le conseil décide de ne pas augmenter les taxes directes locales.

Ordre du jour : Passage de la M 14 à la M 57 au 1er janvier 2023 (simplification comptable)

Le conseil décide de respecter la réglementation M57 pour les opérations comptables au 1^{er} janvier 2023.

Ordre du jour : Décision modificative

Il a été décidé de procéder aux décisions modificatives suivantes, concernant les restes à réaliser de 2021 pour le budget 2022 :

- Opération 214, reste à réaliser de 6915.20 € au compte 2113, sera affecté pour 4640,00 € au compte 2152 (parking au stade) et 2275.20 € au compte 2158 (table ping-pong)
- Opération 222, reste à réaliser de 1800,00 € au compte 2112, sera affecté au compte 2152
- Opération 223, reste à réaliser de 3000,00 € au compte 2112, sera affecté au compte 2152

Ordre du jour : étude de devis pour équipements

- Le devis réactualisé de l'entreprise Rossignol pour le distributeur de gravillons/pouzzolane (dépense prévue au budget) pour un montant de 6 200 € HT est validé.
- Le chauffe-eau de la salle des fêtes ne fonctionne plus et son remplacement est urgent : le devis de M. Marmet est validé pour le montant de 1 447 € HT.

Ordre du jour : Questions diverses

- Demandes de subvention

- Le conseil examine la demande du Basket club de St-Priest qui présente les différentes charges qui pèsent sur sa trésorerie et souhaite une subvention supplémentaire.

Le conseil souhaite avoir plus d'informations sur les activités du club ; il souhaite avoir un compte-rendu d'activités et propose une rencontre lors d'un prochain conseil municipal ou de la prochaine assemblée générale de l'association.

- Football club des Bois-Noirs : 6 licenciés venant de St-Priest

Le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 20€/enfant de Saint-Priest licencié au Football club des Bois-Noirs soit un montant de 120€.

- Accueil des Ukrainiens

Une famille est arrivée à la Tuilière avec 2 jeunes enfants (maternelle et CE1) qui seront accueillis à partir du mardi 5 à l'école de St-Priest.

Le conseil décide de prendre en charge les repas à la cantine et adressera un courrier à la mairie de la Tuilière pour proposer sa participation aux frais engagés pour l'accueil de cette famille jusqu'à ce qu'une famille arrive à Saint-Priest, puisqu'un particulier a proposé sa maison.

- Animations culturelles

- le spectacle de la Comédie Itinérante annulé le 26 mars aura lieu le samedi 30 avril à 20 h à la salle des fêtes.
- Dans le cadre du festival de musique des Monts de la Madeleine, un concert sera donné dans notre église le mercredi 20 juillet à 20h.

Les organisateurs sollicitent une participation de la commune d'accueil. Le conseil municipal décide de leur accorder une subvention d'un montant de 150€.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 6 mai à 20h30.

La séance est close à 23h30.